



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cour d'appel de Paris

Tribunal judiciaire de Paris

PARQUET NATIONAL FINANCIER

COMMUNIQUE DE PRESSE DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE FINANCIER

Paris, le 17 mai 2023

Le 17 mai 2023, le président du tribunal judiciaire de Paris a validé la convention judiciaire d'intérêt public (CJIP) conclue le 15 mai 2023 entre le procureur de la République financier (PRF) et les sociétés BOUYGUES BATIMENT SUD EST et LINKCITY SUD EST en application de l'article 41-1-2 du code de procédure pénale.

Aux termes de la CJIP, les sociétés BOUYGUES BATIMENT SUD EST et LINKCITY SUD EST, s'engagent à verser au Trésor public une amende d'intérêt public d'un montant total de 7 964 000 € euros.

La CJIP prévoit également la mise en place d'un programme de mise en conformité d'une durée de trois ans sous le contrôle de l'agence française anticorruption, dont la dépense sera supportée par la société BOUYGUES BATIMENT SUD EST à hauteur de 1 337 000 €.

Sous réserve du paiement du montant de l'amende d'intérêt public et de l'exécution du programme de mise en conformité, la validation de la CJIP entraîne l'extinction de l'action publique à l'égard des sociétés signataires. Il est rappelé que la CJIP ne traite pas la situation pénale des tiers, notamment des personnes physiques.

Cette convention fait suite à une enquête préliminaire initiée par le parquet national financier le 17 décembre 2021.

Ouverte notamment du chef de favoritisme, recel de favoritisme, corruption active d'agent public et corruption passive d'agent public, l'enquête avait été confiée à la direction zonale de la police judiciaire de Lyon.

Il s'agit de la 17^eCJIP signée par le parquet national financier.

Le procureur de la République financier
Jean-François Bohnert

Contact presse

presse.pnf.tj-paris@justice.fr

Tél : 01 44 32 98 90